

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2639

26 septembre 2015

### SOMMAIRE

AI Global Investments GP S.à r.l. ....	126660	Damovo I S.à r.l. ....	126671
Akston Capital S.A. ....	126649	Dekima S.A. ....	126671
Altice IV S.A. ....	126652	Discovery Portugal Real Estate Management	
Ashby ....	126652	.....	126670
Athanor Gestion Sàrl ....	126653	Divona A S.à r.l. ....	126670
BB Holding Investment S.A. ....	126654	Divona B S.à r.l. ....	126670
Benbecula Investment S.à r.l. ....	126653	D-Tech S.A. ....	126670
BJS Holdings S.à r.l. ....	126645	E.F.I. Holding S.à r.l. ....	126671
Brand Marketing System S.à r.l. ....	126653	E.L.E. Lux S.A. ....	126672
Brasserie des poulets s.à r.l. ....	126667	Eneris Infrastructure S.A. ....	126672
Brookside ....	126654	Excursiopedia S.A. ....	126626
Build Hotel II S.à r.l. ....	126654	FILDO Investments S.A. ....	126672
Carrosserie Lux-Center ....	126655	GBL Verwaltung S.A. ....	126652
CellHealth Global S.à r.l. ....	126670	Greenfield Participations ....	126672
CETP III CVF Holding S.à r.l. ....	126658	Lexy Recyclage Lux ....	126653
CG Lux Production ....	126658	LSL, S.à r.l. ....	126659
Chene de Lux s.à r.l. ....	126658	Luxpicod S.à r.l. ....	126658
Chez Julie S.à r.l. ....	126658	Luxpicom S.à r.l. ....	126669
Cipomelar s.à r.l. ....	126668	Mora Asset Management Luxembourg S.A.	
Cipriani International S.A. ....	126669	.....	126671
Cityhold UK Investment S.à r.l. ....	126654	Pan Wang YI Sheng S.à r.l. ....	126659
Coiffure Neie Look by Monica S.à r.l. ....	126669	PF Prism S.à r.l. ....	126654
Compagnie Agricole de l'Est S.A. ....	126669	R.E.I.T. 10 Ltd. ....	126641
Compagnie Financière Céleste S.A. ....	126669	Spotify Technology S.A. ....	126649
Da Massimo S.à r.l. ....	126671	VBH & Partners S.A. ....	126657

**Excursiopedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 199.066.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited liability company "EZD S.à r.l.", established and having its registered office in L-1466, Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127, here duly represented by its sole manager Maria TKACHENKO, born in Moscow (Russia) on 3 May 1974, a chartered accountant, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme), which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Excursiopedia S.A." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

- hold IP rights.

3.4. The company may act as a partner with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

## **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

#### **5.1 Issued share capital**

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **5.2 Authorized share capital**

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at two million Euro (EUR 2,000,000.-), consisting of two million shares (2,000,000,-) shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

### **Art. 7. Register of shares.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the 5<sup>th</sup> of June at 16:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

#### 11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

**Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

#### **Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.**

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

### **D. Management**

#### **Art. 15. Powers of the board of managers.**

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If the Company is incorporated by a sole member or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholders, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 16. Composition of the board of directors.**

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

**Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.**

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

**Art. 18. Vacancy in the office of a director.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Convening meetings of the board of directors.**

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.**

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**20.2 Quorum**

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

**20.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.**

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the joint signature of a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **E. Supervision**

#### **Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several

independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

#### **F. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

##### **Art. 25. Profits.**

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

##### **Art. 26. Interim dividends - Share premium.**

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

#### **H. Governing law**

**Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Transitional provisions*

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2015.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the 5<sup>th</sup> of June 2016 at 16:00.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

##### *Subscription and payment*

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. Mr. Alexander Tkachenko, residing professionally at 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg is appointed as the Sole Director of the Company.
3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor:



Mrs Maria Tkachenko, having her business address at 4, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

4. The term of the office of the sole director and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/ sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2019.

5. The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately EUR 1,800.-.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person has signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant le soussigné Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par son gérant, savoir Madame Maria TKACHENKO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Excursiopedia S.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

- détenir des droits de propriété intellectuelle.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et transfert des actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

##### 5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille Euro (EUR 31.000 -), représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

##### 5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions Euro (EUR 2.000.000, -), représenté par deux millions (2.000.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs

actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

#### **Art. 7. Registre des actions.**

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert d'actions.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/ des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le cinq du mois de Juin, à 16:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

##### 11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

##### 11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

#### **Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

#### **D. Le conseil d'administration**

##### **Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 Si la Société est constitué par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

##### **Art. 16. Composition du conseil d'administration.**

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

##### **Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.**

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

##### **Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine l'assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

##### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire (s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

## E. Surveillance de la société

### Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

### Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

**Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le cinq mois de juin 2016 à 16:00.
- 3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la partie comparante prédésignée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000-), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par la présente qu'il a vérifié l'existence des conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont toutes été respectées.

### *Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1)
- 2) Monsieur Alexander Tkachenko, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg, est appelée à la fonction d'administrateur unique;
- 3) Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1)  
La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:  
Madame Maria Tkachenko, demeurant professionnellement au 4, rue Jean Engling, L-1466, Luxembourg;
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.
- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.800.-.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23990. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015133710/823.

(150145260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

---



**R.E.I.T. 10 Ltd., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 199.079.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société anonyme «SAHU S.A.», établie et ayant son siège au 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 74642, matricule n° 2000 22 05 395, ici représentée par Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31, rue Ste Zithe,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 juillet 2015 lui délivrée, ci-après dénommée «le comparant».

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "R.E.I.T. 10 Ltd."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, notamment toutes opérations mobilières ou financières.

La société a également pour objet l'investissement et l'acquisition de biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger, leur exploitation et leur mise en valeur sous quelque forme que ce soit, la promotion immobilière ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 1.841.000.-) divisé en DEUX MILLE (2.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 5.000.000.-) par la création et l'émission de CINQ MILLE (5.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- Un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants est garanti.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, obligatoirement non actionnaires.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, téléfax ou internet, étant admis.

Pour ce qui concerne le calcul du quorum et de la majorité sont réputés présents à la réunion les membres qui participent à la réunion par visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La réunion tenue des tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, obligatoirement non actionnaires.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, obligatoirement non actionnaires, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et- un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 11 juin de chaque année à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions sont souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme «SAHU S.A.», établie et ayant son siège au 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 74642, matricule n° 2000 22 05 395, pré qualifiée, comme suit:

Moyennant un apport en nature d'un immeuble de bureaux en copropriété sis à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, ancienne Commune de Luxembourg, section LD de la Basse-Pétrusse, comme suit:

- numéro cadastral 144/898, lieu-dit: «Rue Dicks», bureaux, contenant 2 ares 99 centiares.

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot six (6), désignation cadastrale 006 U A 02, soit la propriété privative et exclusive des bureaux, faisant deux cent huit virgule quatre cent cinquante-sept/millièmes (208,457/1000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol;

- le lot sept (7), désignation cadastrale 007 U B 03, soit la propriété privative et exclusive des bureaux-triplex, faisant deux cent neuf virgule trois cent quarante-sept/millièmes (209,347/1000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol;

- le lot huit (8), désignation cadastrale 008 U B 04, soit la propriété privative et exclusive des bureaux-triplex, faisant cent soixante-cinq virgule neuf cent vingt/millièmes (165,920/1000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol;

- le lot quinze (9), désignation cadastrale 009 U B 05, soit la propriété privative et exclusive des bureaux-triplex, faisant quatre-vingt-quatorze virgule zéro vingt-quatre/millièmes (94,024/1000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol.

b) en copropriété et indivision forcée:

SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT VIRGULE SEPT CENT QUARANTE-HUIT/MILLIEMES (677,748/1000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain sur lequel ledit immeuble a été construit.

#### *Titre de propriété*

Les biens et droits immobiliers prédécrits appartiennent à la société anonyme «SAHU S.A.», établie et ayant son siège au 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 74642, matricule n° 2000 22 05 395, pour lui avoir été attribués par la société anonyme «LIFIN S.A.», avec siège social à Luxembourg, 20, rue Dicks, aux termes d'un acte de scission avec absorption reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 5 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette le 5 décembre 2013, Relation EAC/2013/16002.

#### *Evaluation*

L'associé unique déclare évaluer ledit immeuble pour sa valeur vénale à UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-ET-UN MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DEUX EUROS ET VINGTTROIS CENTS (EUR 1.841.362,23.-).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé, «Grant Thornton Lux Audit S.A.», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch, dont la conclusion est la suivante:

#### *Conclusion:*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Marco CLAUDE, Réviseur d'Entreprises Agréé  
Grant Thornton Lux Audit S.A.

Lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique alloue le montant de UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 1.841.000.-) au capital social de la société et le montant de TROIS CENT SOIXANTE-DEUX EUROS ET VINGT-TROIS CENTS (EUR 362,23.-) à la prime d'émission disponible.

L'immeuble apportée à la société est libre de toutes dettes et charges hypothécaires.

#### *Surtaxe communale*

Le notaire instrumentant a informé les parties que les exonérations et remboursements prévus aux articles 2, 3, 4 et 5 du règlement-taxes de la ville de Luxembourg du 14 mars 1988 ne restent acquis au bénéficiaire que si, dans un délai de dix ans à partir respectivement de l'acte de mutation ou de la décision du classement comme maison unifamiliale ou comme maison de rapport par l'Administration des Contributions, il n'y aura pas de changement d'affectation de l'immeuble.

Dans ce cas, il incombe à la personne redevable des droits d'enregistrement de signaler le changement d'affectation à l'administration communale dans les six mois par une lettre recommandée et de payer la taxe prévue à l'article 1<sup>er</sup> sur première demande.

Faute par elle de faire cette déclaration dans le délai imparti, elle est passible d'un droit porté au double de la taxe initiale.

#### *Conditions de l'apport immobilier*

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société "R.E.I.T. 10 Ltd."

Les immeubles sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales, la différence excédât-elle un vingtième de celle indiquée au cadastre, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de la société.

A partir de ce jour toutes les impositions et contributions généralement quelconques concernant l'immeuble apporté sont à charge de la société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

#### *Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit en raison de sa constitution, sont à la charge de la société.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert 1<sup>er</sup>.

- Monsieur Alexandre VANCHERI, demeurant professionnellement à L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert 1<sup>er</sup>.

- Monsieur Bernard KLEIN, demeurant professionnellement à L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert 1<sup>er</sup>.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

GESTION & ADMINISTRATION S.A. International Company numéro 29441, Level 5, Development Bank of Samoa Building, Beach Road, Apia, Samoa.

4. La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sera annuelle et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

5. L'adresse de la société est fixée au 34, rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg.

6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Michel BOURKEL prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, agissant en sa dite qualité, connu du notaire instrumentaire, par nom, prénom, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: BOURKEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/07/2015. Relation: EAC/2015/17694. Reçu onze mille quarante-huit euros dix-sept cents 11.048,17 € + Surtaxe communale: 5.5524,08 €.

*Le Receveur ff.* (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015134149/228.

(150145471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**BJS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.685.

*Rectificatif du 23/01/2014 (L140014346)*

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July.

Before, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BJS Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 and registered with the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 183685 (the Company). The Company was incorporated in Luxembourg on 19 November 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 718 of 19 March 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since the Company's incorporation.

There appeared:

BJ General Holding SECS LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office The Corporate Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy SCS, itself represented by Jean-Marie Bontemps, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- 1) Waiver of the convening notice;
- 2) Decision to amend the notarial deed passed on 19 November 2013 (the Deed) in order to reflect the correct subscription price for the shares subscribed by the Sole Shareholder at incorporation (the Correct Subscription Price), the correct valuation of the assets contributed (the Correct Valuation) by it to the Company and the correct number of convertible preferred equity certificates to be issued by the Company; and
- 3) Decision to grant power and authority to any manager of the Company.

III. that the Sole shareholder resolves to take the following resolutions in order to amend the "Subscription and Payment" part of the Deed, it being understood that all the other provisions of the Deed remain unchanged:

### *First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that the contributions made by it at the occasion of the Deed have been undervalued as the correct total value is USD 2,701,863,348.05 (two billion seven hundred and one million eight hundred and sixty-three thousand three hundred and forty-eight United States dollars and five cents) instead of USD 2,699,068,667 (two billion six hundred and ninety-nine million sixty-eight thousand six hundred and sixty-seven United States dollars) as indicated in the Deed.

The Correct Valuation is supported by a certificate issued by the Sole Shareholder and countersigned by the management of the Company.

In light of the above, the Sole Shareholder resolves to amend the Deed to reflect the Correct Subscription Price, the Correct Valuation and the correct number of convertible preferred equity certificates to be issued by the Company so that the “Subscription and Payment” part of the Deed shall read as follows:

#### *“Subscription and Payment*

All the 20,000 (twenty thousand) shares have been subscribed by BJ General Holding SECS LLC.

All the 20,000 (twenty thousand) shares, having a subscription price of USD 4,068,667.05 (four million sixty-eight thousand six hundred and sixty-seven United States dollars and five cents) (the Subscription Price), have been fully paid-up by way of a contribution in kind consisting of (i) 2,607,606,406 (two billion six hundred and seven million six hundred and six thousand four hundred and six) partnership interests with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each in BJS Holdings 1 SNC, a Luxembourg société en nom collectif and (ii) 100% (one hundred per cent) interest in BJS Holdings 1 LLC, a Delaware limited liability company (together the Contributed Assets) which worth together at least USD 2,701,863,348.05 (two billion seven hundred and one million eight hundred and sixty-three thousand three hundred and forty-eight United States dollars and five cents) (the Contributed Assets Value).

The ownership, aggregate value and transferability of the Contributed Assets so contributed to the Company are supported by a certificate issued by BJ General Holding SECS LLC (the Certificate).

On the basis of the Certificate the notary witnesses the payment of all of 20,000 (twenty thousand) shares.

The amount corresponding to the value of the Contributed Assets will be allocated as follows:

- USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to the nominal share capital account of the Company;
- USD 4,046,667.05 (four million forty-six thousand six hundred and sixty-seven United States dollars and five cents) to the share premium account of the Company; and
- USD 2,000 (two thousand United States dollars) to the legal reserve of the Company.

The remainder of the Contributed Assets Value, i.e. the Contributed Assets Value less the Subscription Price, being USD 2,697,794,681 (two billion six hundred and ninety-seven million seven hundred and ninety-four thousand six hundred and eighty-one United States dollars), will be used to pay the price of 2,697,794,681 (two billion six hundred and ninety-seven million seven hundred and ninety-four thousand six hundred and eighty-one) convertible preferred equity certificates having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each (the CPECs) to be issued by the Company under terms and conditions (the T&Cs) to be determined by the Company's board of managers (the Board).

BJ General Holding SECS LLC, acting from now on in its capacity as shareholder of the Company, resolve to grant power and authority to the Board to determine the T&Cs of the CPECs, the modalities relating to their issuance, subscription, allocation and registration in a CPECs register.”

As a result, the amount of the Company's share premium and number of CPECs to be issued by the Company are now rectified, with effect as of the date of the Deed, and set at the time of the passing of the Deed at respectively USD 4,046,667.05 (four million forty-six thousand six hundred and sixty-seven United States dollars and five cents) (the Correct Share Premium Amount) and 2,697,794,681 (two billion six hundred and ninety-seven million seven hundred and ninety-four thousand six hundred and eighty-one) CPECs having a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each (the Correct CPECs Number).

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to any manager of the Company to (i) individually proceed, on behalf of the Company, to the registration of the Correct Share Premium Amount in the Company's books and accounts, (ii) perform any actions required with respect to the Correct CPECs Number and more generally (iii) perform anything else which might be necessary or useful in connection with the implementation of above.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately EUR 400.-(four hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BJS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B183685 (la Société). La Société a été constituée à Luxembourg le 19 novembre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant auparavant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 718 le 19 mars 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

A Comparu:

BJ General Holding SECS LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporate Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique).

ici représenté par Allen & Overy SCS elle-même représentée par Jean-Marie Bontemps, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 20,000 (vingt mille) parts sociales dans la société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui se trouve dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-dessous reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux formalités de convocations;

2) Décision de modifier l'acte notarié passé en date du 19 novembre 2013 (l'Acte) de façon à y refléter le prix correct de souscription des nouvelles parts sociales souscrites par l'Associé Unique lors de la constitution (le Prix Correct de Souscription) ainsi que l'évaluation correcte des actifs apportés (l'Evaluation Correcte) par l'Associé Unique à la Société et le nombre correct de convertible preferred equity certificates à émettre par la Société; et

3) Décision de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société.

III. que l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes de façon à modifier la partie «souscription et paiement» de l'Acte, étant entendu que toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocations, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme dûment convoqués et déclarants avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique prend acte que des apports réalisés par lui à l'occasion de l'Acte ont été sous-évalués et que la valeur cumulée correcte est de 2.701.863.348,05 USD (deux milliards sept cent un millions huit cent soixante-trois mille trois cent quarante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq cents) au lieu de 2.699.068.667 USD (deux milliards six cent quatre-vingt-dix-neuf millions soixante-huit mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique) tel qu'indiqué dans l'Acte.

L'Evaluation Correcte est fondée sur un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par l'organe de gestion de la Société.

Au vu de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'Acte afin d'y refléter le Prix Correct de Souscription et l'Evaluation Correcte de façon à ce que la partie «Souscription et libération» de l'Acte ait la teneur suivante:

«Souscription et libération

Toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales ont été souscrites par BJ General Holding SECS LLC.

Toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant un prix de souscription de 4.068.667,05 USD (quatre millions soixante-huit mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq centimes) (le Prix de Souscription) ont entièrement été payées et libérées par voie d'un apport en nature, consistant en (i) 2.607.606.406 (deux milliards six cent soixante-sept millions six cent six mille quatre cent six) parts d'intérêts ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune dans BJS Holdings 1 SNC, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et (ii) 100% (cent pour cent) des parts d'intérêts dans BJS Holdings 1 LLC, une société à responsabilité limitée du droit de l'Etat de Delaware (ensemble les Actifs Apportés) qui ensemble valent au moins USD 2.701.863.348,05 (deux milliards sept cent un millions, huit cent soixante-trois mille trois cent quarante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq centimes) (la Valeur des Actifs Apportés).

La propriété, la valeur totale et la cessibilité des Actifs Apportés ainsi apportés à la Société sont attestées par un certificat émis par BJ General Holding SECS LLC (le Certificat).

Sur la base du Certificat, le notaire atteste du paiement des 20.000 (vingt mille) parts sociales.

Le montant correspondant à la valeur des Parts Sociales sera alloué comme suit:

- 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de capital social de la Société;
- 4.046.667,05 USD (quatre millions quarante-six mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq centimes) sur le compte de primes d'émission de la Société.
- 2.000 USD (deux mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur la réserve légale de la Société

Le reste de la Valeur des Actifs Apportés, c'est-à-dire la Valeur des Actifs Apportés moins le Prix de Souscription, étant de 2.697.794.681 (deux milliards six cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-et-un dollars des Etats-Unis d'Amérique), sera utilisé afin de payer le prix de 2.697.794.681 (deux milliards six cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-et-un) convertible preferred equity certificates ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les CPECs) à émettre par la Société d'après les termes et conditions (les T&Cs) à déterminer par le conseil de gérance de la Société (le Conseil).

BJ General Holding SECS LLC, agissant dès à présent en sa capacité d'associé de la Société, décide de donner pouvoir et autorisation au Conseil de déterminer les CGs des CPECs, les modalités relatives à leur émission, souscription, allocation et enregistrement dans un registre des CPECs.

Il résulte de ce qui précède que le montant de la prime d'émission de Société et le nombre des CPECs à émettre par la Société sont rectifiés, avec effet à la date de l'Acte et fixés au moment de l'Acte à respectivement 4.046.667,05 USD (quatre millions quarante-six mille six cent soixante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinq centimes) (le Montant Correct de Prime d'Emission), et 2.697.794.681 (deux milliards six cent quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-et-un) CPECs ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Nombre Correct de CPECs)

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de (i) procéder individuellement pour le compte de la Société, à l'enregistrement du Montant Correct de Prime d'Emission dans les livres et les comptes de la Société, (ii) procéder à toute opération requise quant au Nombre Correct de CPECs, et plus généralement (iii) procéder à toutes formalités qui découleraient des résolutions prises ci-dessus.

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à quatre cents euros (400,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé, date des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. BONTEMPS, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 27 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12503. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande



Redange-sur-Attert, le 07 août 2015.

Référence de publication: 2015136352/204.

(150148123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**Akston Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.625.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015134414/10.

(150145218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Spotify Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs. Sophie Wagner-Chartier, with professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg acting in his capacity as a special proxy holder of the board of directors (the "Board of Directors") of "Spotify Technology S.A." (the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 260 of 27 February 2007. The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted by Me Jean-Joseph Wagner, on 24 June 2015, not yet published in the Memorial,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the delegate of the Board of Directors of the Company (the "Delegate"), on 15 July 2015, as duly authorized by the Board of Directors, in its meeting of 16 April 2015,

a copy of these resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record:

1) That the issued subscribed share capital of the Company currently amounts at ninety thousand nine hundred and thirty-seven point ten Euro (90,937.10 EUR) divided into three million six hundred and thirty-seven thousand four hundred and eighty-four (3,637,484) shares having a nominal value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR) each, fully paid up.

2) That pursuant to article five (5) of the Company's articles of association (the "Articles of Association"), the authorised capital of the Company is fixed at one hundred and sixty thousand nine hundred and thirty-nine Euro (160,939 EUR) divided into six million four hundred and thirty-seven thousand five hundred and sixty (6,437,560) shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR) each.

3) That article 5 of the Articles of Association further states that:

"The Board of Directors is authorized to sub-delegate to one of the Company's Directors or officer of the Company or to any other duly authorised person, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 29 June 2012, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, (a) following the exercise of subscription rights and/or (b) following the exercise of conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, (c) by conversion of claims or (d) in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash."

4) That the Delegate by resolutions adopted on 15 July 2015 and in accordance with the authority conferred on him pursuant to article five (5) of the Company's Articles of Association, has decided to increase the share capital by an amount of twenty-six Euro (26.- EUR) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital from its current amount of ninety thousand nine hundred and thirty-seven point ten Euro (90,937.10 EUR) to an amount of ninety thousand nine

hundred and sixty-three point ten Euro (90,963.10 EUR) by the issue of one thousand and forty (1,040) new shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the existing shares.

5) That pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to article five (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe.

6) That all these new shares have been entirely subscribed by the subscribers, as referred to in the resolutions of the Delegate (the "Subscriptions") and fully paid up, by a contribution in cash (the "Contribution") in an aggregate amount of two million fifty-three thousand one hundred and six point forty-three Euro (2,053,106.43 EUR) consisting of (i) the Capital Increase Amount and of (ii) a share premium of an amount of two million fifty-three thousand and eighty point forty-three Euro (2,053,080.43 EUR).

Evidence of the completion of both the Subscription and the Contribution has been provided to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7) That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the two first paragraphs of article five (5) of the Articles of Association are therefore amended and shall read as follows:

"The corporate subscribed share capital is set at ninety thousand nine hundred and sixty-three point ten Euro (90,963.10 EUR) divided into three million six hundred and thirty-eight thousand five hundred and twenty-four (3,638,524) shares having a nominal value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR) each.

The company's authorized share capital is fixed at one hundred and sixty thousand nine hundred and thirteen Euro (160,913 EUR) divided into six million four hundred and thirty-six thousand five hundred and twenty (6,436,520) shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; and on request of the same appearing person, in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Madame Sophie Wagner-Chartier, dont l'adresse professionnelle est située au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de «Spotify Technology S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 24 juin 2015, non encore publié au Mémorial,

en vertu l'autorité lui conférée par résolutions adoptées par le délégué du Conseil d'Administration de la Société (le «Délégué») en date du 15 juillet 2015, ainsi que dûment autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 avril 2015,

une copie de ces résolutions, signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès de l'administration de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de prendre acte:

1) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-dix mille neuf cent trente-sept virgule dix euros (90.937,10 EUR) divisé en trois millions six cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre (3.637.484) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR), toutes entièrement libérées.

2) Qu'en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante mille neuf cent trente-neuf euros (160.939 EUR) divisé en six millions quatre cent trente-sept mille cinq cent soixante (6.437.560) actions ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR).

3) Que l'article cinq (5) des statuts indique encore que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à sous-déléguer à un des administrateurs de la Société, fondé sur le pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 juin 2012, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en espèces ou en nature, (a) suivant l'exercice des droits de souscription et/ou (b) suivant l'exercice des droits de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, obligations ou autres instruments similaires), d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, (c) par la conversion de créances ou (d) de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de la souscription de nouvelles actions contre paiement en espèces.»

4) Que le Délégué, par résolutions adoptées en date du 15 juillet 2015 et en conformité avec l'autorité lui conférée en vertu de l'article cinq (5) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-six euros (26.- EUR) (le «Montant de l'Augmentation de Capital») en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille neuf cent trente-sept virgule dix euros (90.937,10 EUR) à un montant de quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-trois virgule dix euros (90.963,10 EUR) par l'émission de mille quarante (1.040) nouvelles actions, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5) Qu'en vertu des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration et en vertu de l'article cinq (5) des Statuts, le Conseil d'Administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

6) Que toutes ces nouvelles actions ont été totalement souscrites par les souscripteurs, dont il est fait référence dans les résolutions du Délégué (les «Souscriptions») et libérées intégralement par une contribution en numéraire (la «Contribution») d'un montant total de deux millions cinquante-trois mille cent six virgule quarante-trois euros (2.053.106,43 EUR), consistant dans (i) le Montant de l'Augmentation de Capital et (ii) une prime d'émission d'un montant de deux millions cinquante-trois mille quatre-vingts virgule quarante-trois euros (2.053.080,43 EUR).

Une preuve de la réalisation, à la fois, de la Souscription et de la Contribution a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

7) Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, les deux premiers alinéas de l'article cinq (5) des Statuts sont modifiés en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit émis est fixé à quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-trois virgule dix euros (90.963,10 EUR) divisé en trois millions six cent trente-huit mille cinq cent vingt-quatre (3.638.524) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante mille neuf cent treize euros (160.913 EUR) divisé en six millions quatre cent trente-six mille cinq cent vingt (6.436.520) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et sur demande de la même personne comparante en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WAGNER-CHARTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16871. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015136848/152.

(150148202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

**Altice IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.272.

—

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 31 juillet 2015*

Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'aux prochaines résolutions de l'associé unique devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2015:

- Anne Laure COATES, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal;
- Emilie SCHMITZ, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal;
- Laurent GODINEAU, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.

Le mandat du commissaire aux comptes, LG Management S.à r.l., demeurant à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland et enregistré auprès du RCS Luxembourg B 156639 est renouvelé jusqu'aux prochaines résolutions de l'associé unique devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134422/17.

(150146454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Ashby, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.302.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134438/9.

(150145346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**GBL Verwaltung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.453.

—

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 juin 2015*

- Deloitte Général Services (RCS: B165179), domicilié 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg est nommé réviseur pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2016.

- L'Assemblée prend acte de la démission suivante:

Monsieur Thierry de Rudder de son mandat d'administrateur, domicilié 31 rue des Erables à 1640 Rhode St Genese(B), avec effet au 2 janvier 2015.

- Le mandat des Administrateurs suivants a été reconduit pour une période de un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016:

Monsieur Jean-Donat CALMES domicilié 1 rue de Parc L-5374 MUNSBACH, la Société anonyme Frère-Bourgeois dont le siège social est le 12 rue Blanche Borne à B-6280 LOVERVAL ayant comme représentant permanent Monsieur Victor DELLOYE, Monsieur Ian GALLIENNE domicilié 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Monsieur Gérard LAMARCHE domicilié 19-21 route d'Arlon L-8009 STRASSEN, Monsieur Jacques LOESCH domicilié 35 avenue JF Kennedy L-1855 LUXEMBOURG, Madame Ann OPSOMER domiciliée 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES, Monsieur Olivier PIROTTE domicilié 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES. Monsieur François De RADIGUES domicilié 13 rue des Jardiniers L-1835 LUXEMBOURG, Monsieur Michel HUCKLENBROICH domicilié 4a rue des jardins L-6132 JUNGLINSTER, Monsieur Arnaud LAVIOLETTE domicilié 24 avenue Marnix B-1000 BRUXELLES et Monsieur William BLOMME domicilié 24 avenue Marnix B-1000 Bruxelles

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Laurence MATHIEU

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2015137345/28.

(150149430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

---

**Athamor Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134441/9.

(150146622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Benbecula Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.554.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134463/9.

(150146153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Brand Marketing System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134466/10.

(150145949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Lexy Recyclage Lux, TheFormJuriWasNull.**

Siège social: L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.176.

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 juillet 2015*

L'Assemblée Générale, décide l'ouverture d'une succursale sur le Grand Duché du Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

- Adresse de la succursale: Route de Luxembourg Numéro 9A à RODANGE L-4833,
- Activités de la succursale: Négoce métaux ferreux et non ferreux-Recyclage compactage et tri fonte-Traitement Mâchefer, Résidus.
- Société immatriculée en France, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés -Greffé du Tribunal de commerce de Briey sous le numéro 440 184 687,
- Dénomination de la société: LEXY RECYCLAGE,
- Forme de la société: Société par actions simplifiée,
- Dénomination de la succursale: LEXY RECYCLAGE LUX,
- Personne ayant le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice par sa signature: société SOLUFER SA président de la SAS LEXY RECYCLAGE
- Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale: société SOLUFER SA pour une durée indéterminée.

Pétange, le 31 Juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

HENRY Patrick

Référence de publication: 2015136655/26.

(150148154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**Brookside, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.208.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134467/9.

(150146224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Build Hotel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.167.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134468/10.

(150145667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**BB Holding Investment S.A ., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 149.449.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015134471/10.

(150146524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Cityhold UK Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.734.

---

Les statuts coordonnés au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015134515/10.

(150146116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**PF Prism S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.347.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 31 juillet 2015, de:

- Rayer Monsieur Jean-Pol LEBLON, en tant que gérant de la Société avec effet au 13 juillet 2015; et

- Nommer Madame Adrienn MARTON, née le 1<sup>er</sup> septembre 1981 à Sarvar, Hongrie, résidant professionnellement au 51 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015135113/15.

(150146308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Carrosserie Lux-Center, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.107.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

- Monsieur José DOS SANTOS MARQUES, indépendant, né le 23 octobre 1967 à Champigny (France), demeurant à L-4972 Dippach, 17 route de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «CARROSSERIE LUX-CENTER»

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de matériel roulant. La profession de débosseur - carrossier et peintre de matériel roulant, ainsi que toute activité se rapportant directement ou indirectement avec l'objet social.

D'une manière générale, elle pourra exécuter toutes opérations commerciales et industrielles qu'elle estimera dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires. En général, la société pourra faire toutes les autres opérations et transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autres objet social similaires ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

La prestation de services sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

**Art. 6.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale pré mentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur José DOS SANTOS MARQUES, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800.-€.

#### *Déclaration des comparants*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur José DOS SANTOS MARQUES, prénommé.
- La société sera valablement engagée par sa seule signature.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: José DOS SANTOS MARQUES, Pierre PROBST.



Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12447. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134546/106.

(150146126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**VBH & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 59, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.060.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VBH & Partners S.A.», avec siège social à L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, R.C.S. Luxembourg numéro B 176.060, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 13 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097 du 8 mai 2013 et dont les statuts ont été modifié suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1434, en date du 4 juin 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent VAN BUGGENHOUT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles HERMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social vers L-9711 Clervaux, 59, Grand-Rue et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-9711 Clervaux, 59, Grand-Rue et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Clervaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.»

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent VAN BUGGENHOUT, Charles HERMAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation GAC/2015/6515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015136911/46.

(150148492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

---

**CETP III CVF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 198.296.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015134572/10.

(150146778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**CG Lux Production, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 3, rue Nicolas Wester.  
R.C.S. Luxembourg B 146.398.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134573/9.

(150146036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Chene de Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 173.962.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015134574/11.

(150146397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Chez Julie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 17, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 167.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134575/10.

(150146092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Luxpicod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 169.950,00.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 225, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 178.364.

*Extrait des résolutions écrites prises par le gérant en date du 31 juillet 2015*

Le Gérant de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société, du 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg au 225 rue Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015135897/14.

(150146874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Pan Wang Yi Sheng S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSL, S.à r.l.).**

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 16, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 114.341.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Rongen PAN, restaurateur, né à Zhejiang (Chine) le 30 septembre 1962, demeurant à L-5615 Mondorf-les-Bains, 8, rue Dicks (Ciaprès dénommé le «Comparant» ou l'«Associé unique»).

Lequel Comparant a déclaré au notaire instrumentant le suivant:

- Que le Comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «LSL, S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.341, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 925 du 11 mai 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (ci-après la «Société»).

- Que le Comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé unique décide de changer la dénomination sociale de «LSL, S.à r.l.» en «PAN WANG YI SHENG S.à r.l.».  
En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts sera désormais lu comme suit:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de «PAN WANG YI SHENG S.à r.l.» ».

*Deuxième résolution:*

L'Associé unique décide de transférer le siège social de L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900 à L-5615 Mondorf-les-Bains, 16, rue Dicks.

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts sera désormais lu comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger ».

*Troisième résolution:*

L'Associé unique constate la démission intervenue en date de ce jour de Monsieur Robert FRIEDRICH, demeurant professionnellement à Luxembourg, de ses fonctions de gérant unique.

L'Associé unique décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'accomplissement de ses fonctions.

*Quatrième résolution:*

L'Associé unique décide de nommer en tant que gérant unique et ce, pour une durée indéterminée,  
Monsieur Rongen PAN, pré-qualifié.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

*Remarque*

L'attention du comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis, le cas échéant, afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 3 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Pan, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 juillet 2015. GAC/2015/5627. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): N. Diederich*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015134954/51.

(150145716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**AI Global Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 186.176.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of “AI Global Investments GP S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.176, incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 March 2014, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 20 June 2014, number 1598, page 76669. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 18 June 2015, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred twenty-five thousand (125,000) GP Tracking Shares A, subdivided into (i) one hundred twenty thousand (120,000) GP Tracking Shares A1 and (ii) five thousand (5,000) GP Tracking Shares A2 (the “Repurchased Shares I”), each such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), held by “Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620, for an aggregate redemption price of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00).

2. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00) so as to bring it from its present amount of forty-five thousand three hundred and sixty Euro (EUR 45,360.00) down to forty-four thousand one hundred and ten Euro (EUR 44,110.00) by cancellation of the Repurchased Shares I.

3. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred twenty-five thousand (125,000) GP Tracking Shares M, subdivided into (i) one hundred twenty thousand (120,000) GP Tracking Shares M1 and (ii) five thousand (5,000) GP Tracking Shares M2 (the “Repurchased Shares II”), each such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), held by “Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.931, for an aggregate redemption price of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00).

4. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00) so as to bring it from its present amount of forty-four thousand one hundred and ten Euro (EUR 44,110.00) down to forty-two thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 42,860.00) by cancellation of the Repurchased Shares II.

5. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred twenty-five thousand (125,000) GP Tracking Shares 3, subdivided into (i) one hundred twenty thousand (120,000) GP Tracking Shares 3A and (ii) five thousand (5,000) GP Tracking Shares 3B (the “Repurchased Shares III”), each such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), held by “AI Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.631, for an aggregate redemption price of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00).

6. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00) so as to bring it from its present amount of forty-two thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 42,860.00) down to forty-one thousand six hundred and ten Euro (EUR 41,610.00) by cancellation of the Repurchased Shares III.

7. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

8. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred twenty-five thousand (125,000) GP Tracking Shares A, subdivided into (i) one hundred twenty thousand (120,000) GP Tracking Shares A1 and (ii) five thousand (5,000) GP Tracking Shares A2 (the "Repurchased Shares I"), each such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620, for an aggregate redemption price of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00).

*Second resolution*

The shareholders' meeting decides to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00) so as to bring it from its present amount of forty-five thousand three hundred and sixty Euro (EUR 45,360.00) down to forty-four thousand one hundred and ten Euro (EUR 44,110.00) by cancellation of the Repurchased Shares I.

*Third resolution*

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred twenty-five thousand (125,000) GP Tracking Shares M, subdivided into (i) one hundred twenty thousand (120,000) GP Tracking Shares M1 and (ii) five thousand (5,000) GP Tracking Shares M2 (the "Repurchased Shares II"), each such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.931, for an aggregate redemption price of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00).

*Fourth resolution*

The shareholders' meeting decides to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00) so as to bring it from its present amount of forty-four thousand one hundred and ten Euro (EUR 44,110.00) down to forty-two thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 42,860.00) by cancellation of the Repurchased Shares II.

*Fifth resolution*

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of one hundred twenty-five thousand (125,000) GP Tracking Shares 3, subdivided into (i) one hundred twenty thousand (120,000) GP Tracking Shares 3A and (ii) five thousand (5,000) GP Tracking Shares 3B (the "Repurchased Shares III"), each such shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "AI Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.631, for an aggregate redemption price of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00).

*Sixth resolution*

The shareholders' meeting decides to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.00) so as to bring it from its present amount of forty-two thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 42,860.00) down to forty-one thousand six hundred and ten Euro (EUR 41,610.00) by cancellation of the Repurchased Shares III.

*Seventh resolution*

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decreases, which shall now be read as follows:

## 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at forty-one thousand six hundred and ten Euro (EUR 41,610.00) divided into four million one hundred sixty-one thousand (4,161,000) GP tracking shares (the "GP Tracking Shares"), each having a par value of one cent (EUR 0.01) and subdivided into:

1. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares B (the "GP Tracking Shares B"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares B1 and five thousand (5,000) GP tracking shares B2;
2. one hundred and forty-five thousand (145,000) GP tracking shares D (the "GP Tracking Shares D"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares D1 and twenty-five thousand (25,000) GP tracking shares D2;
3. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares E (the "GP Tracking Shares E"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares E1 and five thousand (5,000) GP tracking shares E2;
4. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares F (the "GP Tracking Shares F"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares F1 and five thousand (5,000) GP tracking shares F2;
5. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares G (the "GP Tracking Shares G"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares G1 and five thousand (5,000) GP tracking shares G2;
6. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares H (the "GP Tracking Shares H"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares H1 and five thousand (5,000) GP tracking shares H2;
7. one thousand five hundred (1,500) GP tracking shares I1 (the "GP Tracking Shares I");
8. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares J (the "GP Tracking Shares J"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares J1 and five thousand (5,000) GP tracking shares J2;
9. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares K (the "GP Tracking Shares K"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares K1 and five thousand (5,000) GP tracking shares K2;
10. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares L (the "GP Tracking Shares L"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares L1 and five thousand (5,000) GP tracking shares L2;
11. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares N (the "GP Tracking Shares N"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares N1 and five thousand (5,000) GP tracking shares N2;
12. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares P (the "GP Tracking Shares P"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares P1 and five thousand (5,000) GP tracking shares P2;
13. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares Q (the "GP Tracking Shares Q"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares Q1 and five thousand (5,000) GP tracking shares Q2;
14. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares R (the "GP Tracking Shares R"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares R1 and five thousand (5,000) GP tracking shares R2;
15. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares S (the "GP Tracking Shares S"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares S1 and five thousand (5,000) GP tracking shares S2;
16. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares T (the "GP Tracking Shares T"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares T1 and five thousand (5,000) GP tracking shares T2;
17. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares U (the "GP Tracking Shares U"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares U1 and five thousand (5,000) GP tracking shares U2;
18. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares V (the "GP Tracking Shares V"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares V1 and five thousand (5,000) GP tracking shares V2;
19. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares W (the "GP Tracking Shares W"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares W1 and five thousand (5,000) GP tracking shares W2;
20. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares X (the "GP Tracking Shares X"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares X1 and five thousand (5,000) GP tracking shares X2;
21. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares Y (the "GP Tracking Shares Y"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares Y1 and five thousand (5,000) GP tracking shares Y2;
22. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 1 (the "GP Tracking Shares 1"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 1A and five thousand (5,000) GP tracking shares 1B;
23. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 2 (the "GP Tracking Shares 2"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 2A and five thousand (5,000) GP tracking shares 2B;
24. two hundred and fifty thousand (250,000) GP tracking shares 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 4A1 and five thousand (5,000) GP tracking shares 4B1 and (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 4A2 and five thousand (5,000) GP tracking shares 4B2 (together the "GP Tracking Shares 4"),
25. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 5 (the "GP Tracking Shares 5"), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 5A and five thousand (5,000) GP tracking shares 5B;
26. two hundred and fifty thousand (250,000) GP tracking shares 6 shares subdivided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) GP tracking shares 6A1 and five thousand (5,000) GP tracking shares 6B1 and (ii) one hundred and

twenty thousand (120,000) GP tracking shares 6A2 and five thousand (5,000) GP tracking shares 6B2 (together the “GP Tracking Shares 6”),

27. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 7 (the “GP Tracking Shares 7”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 7A and five thousand (5,000) GP tracking shares 7B;

28. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 8 (the “GP Tracking Shares 8”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 8A and five thousand (5,000) GP tracking shares 8B;

29. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 9 (the “GP Tracking Shares 9”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 9A and five thousand (5,000) GP tracking shares 9B;

30. one hundred and twenty-five thousand (125,000) GP tracking shares 10 (the “GP Tracking Shares 10”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 10A and five thousand (5,000) GP tracking shares 10B;

31. one hundred and thirty thousand (130,000) GP tracking shares 11 (the “GP Tracking Shares 11”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 11A and ten thousand (10,000) GP tracking shares 11B;

32. one hundred and thirty thousand (130,000) GP tracking shares 12 (the “GP Tracking Shares 12”), subdivided into one hundred twenty thousand (120,000) GP tracking shares 12A and ten thousand (10,000) GP tracking shares 12B; and

33. four thousand five hundred (4,500) GP tracking shares 13 (the “GP Tracking Shares 13”), subdivided into two thousand two hundred and fifty (2,250) GP tracking shares 13A and two thousand two hundred and fifty (2,250) GP tracking shares 13B.

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments GP S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.176, constituée suivant un acte notarié en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 20 juin 2014, numéro 1598, page 76669. Lesdits statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 18 juin 2015, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. De prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de cent vingt-cinq milles (125.000) GP Tracking Parts Sociales A, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales A1 et (ii) cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales A2 (les «Parts Sociales Rachetées I»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620, pour un prix total de rachat de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00).

2. De subséquentment réduire le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille trois cent soixante euros (EUR 45.360,00) à quarante-quatre mille cent-dix euros (EUR 44.110,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées I.

3. De prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de cent vingt-cinq milles (125.000) GP Tracking Parts Sociales M, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales M1 et (ii) cinq mille (5.000) GP

Tracking Parts Sociales M2 (les «Parts Sociales Rachetées II»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.931, pour un prix total de rachat de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00).

4. De subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille cent-dix euros (EUR 44.110,00) à quarante-deux mille huit cent soixante euros EUR 42.860,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées II.

5. De prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de cent vingt-cinq milles (125.000) GP Tracking Parts Sociales 3, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 3A et (ii) cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 3B (les «Parts Sociales Rachetées III»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par AI Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.631, pour un prix total de rachat de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00).

6. De subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-deux mille huit cent soixante euros EUR 42.860,00) à quarante-et-un mille six cent dix euros (EUR 41.610,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées III.

7. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

8. Divers.

II. Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des associés décide de prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de cent vingt-cinq milles (125.000) GP Tracking Parts Sociales A, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales A1 et (ii) cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales A2 (les «Parts Sociales Rachetées I»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620, pour un prix total de rachat de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des associés décide de subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille trois cent soixante euros (EUR 45.360,00) à quarante-quatre mille cent-dix euros (EUR 44.110,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées I.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide de prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de cent vingt-cinq milles (125.000) GP Tracking Parts Sociales M, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales M1 et (ii) cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales M2 (les «Parts Sociales Rachetées II»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.931, pour un prix total de rachat de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des associés décide de subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille cent-dix euros



(EUR 44.110,00) à quarante-deux mille huit cent soixante euros EUR 42.860,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées II.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée des associés décide de prendre connaissance et approuver le rachat par la Société de cent vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 3, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 3A et (ii) cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 3B (les «Parts Sociales Rachetées III»), chacune de ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par AI Eskimo (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.631, pour un prix total de rachat de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00).

#### *Sixième résolution*

L'assemblée des associés décide de subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-deux mille huit cent soixante euros EUR 42.860,00) à quarante-et-un mille six cent dix euros (EUR 41.610,00) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées III.

#### *Septième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite aux réductions de capital ci-dessus, qui sera désormais rédigé comme suit:

#### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de quarante-et-un mille six cent dix euros (EUR 41.610,00), divisé en quatre millions cent soixante-et-un mille (4,161,000) GP Tracking Parts Sociales (les «GP Tracking Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0,01) et subdivisées en:

1. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales B (les «GP Tracking Parts Sociales B»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales B1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales B2;
2. Cent-quarante-cinq mille (145.000) GP Tracking Parts Sociales D (les «GP Tracking Parts Sociales D»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales D1 et vingt-cinq mille (25.000) GP Tracking Parts Sociales D2;
3. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales E (les «GP Tracking Parts Sociales E»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales E1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales E2;
4. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales F (les «GP Tracking Parts Sociales F»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales F1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales F2;
5. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales G (les «GP Tracking Parts Sociales G»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales G1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales G2;
6. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales H (les «GP Tracking Parts Sociales H»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales A1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales A2;
7. Mille cinq cent (1.500) GP Tracking Parts Sociales I1 (les «GP Tracking Parts Sociales I»),
8. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales J (les «GP Tracking Parts Sociales J»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales J1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales J2;
9. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales K (les «GP Tracking Parts Sociales K»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales K1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales K2;
10. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales L (les «GP Tracking Parts Sociales L»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales L1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales L2;
11. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales N (les «GP Tracking Parts Sociales N»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales N1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales N2;
12. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales P (les «GP Tracking Parts Sociales P»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales P1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales P2;
13. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales Q (les «GP Tracking Parts Sociales Q»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales Q1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales Q2;
14. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales R (les «GP Tracking Parts Sociales R»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales R1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales R2;
15. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales S (les «GP Tracking Parts Sociales S»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales S1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales S2;
16. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales T (les «GP Tracking Parts Sociales T»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales T1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales T2;

17. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales U (les «GP Tracking Parts Sociales U»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales U1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales U2;
18. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales V (les «GP Tracking Parts Sociales V»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales V1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales V2;
19. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales W (les «GP Tracking Parts Sociales W»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales W1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales W2;
20. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales X (les «GP Tracking Parts Sociales X»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales X1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales X2;
21. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales Y (les «GP Tracking Parts Sociales Y»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales Y1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales Y2;
22. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 1 (les «GP Tracking Parts Sociales 1»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 1A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 1B;
23. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 2 (les «GP Tracking Parts Sociales 2»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 2A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 2B;
24. Deux cent-cinquante mille (250.000) GP Tracking Parts Sociales 4, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 4A1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 4B1 et (ii) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 4A2 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 4B2 (ensemble les «GP Tracking Parts Sociales 4»),
25. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 5 (les «GP Tracking Parts Sociales 5»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 5A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 5B;
26. Deux cent-cinquante mille (250.000) GP Tracking Parts Sociales 6, subdivisées en (i) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 6A1 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 6B1 et (ii) cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 6A2 et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 6B2 (ensemble les «GP Tracking Parts Sociales 6»),
27. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 7 (les «GP Tracking Parts Sociales 7»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 7A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 7B;
28. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 8 (les «GP Tracking Parts Sociales 8»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 8A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 8B;
29. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 9 (les «GP Tracking Parts Sociales 9»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 9A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 9B;
30. Cent-vingt-cinq mille (125.000) GP Tracking Parts Sociales 10 (les «GP Tracking Parts Sociales 10»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 10A et cinq mille (5.000) GP Tracking Parts Sociales 10B;
31. Cent-trente mille (130.000) GP Tracking Parts Sociales 11 (les «GP Tracking Parts Sociales 11»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 11A et dix mille (10.000) GP Tracking Parts Sociales 11B;
32. Cent-trente mille (130.000) GP Tracking Parts Sociales 12 (les «GP Tracking Parts Sociales 12»), subdivisées en cent-vingt mille (120.000) GP Tracking Parts Sociales 12A et dix mille (10.000) GP Tracking Parts Sociales 12B; et
33. Quatre mille cinq cents (4.500) GP Tracking Parts Sociales 13 (les «GP Tracking Parts Sociales 13»), subdivisées en deux mille deux cent-cinquante (2.250) GP Tracking Parts Sociales 13A et deux mille deux cent-cinquante (2.250) GP Tracking Parts Sociales 13B.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille cinq cents euros

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14806. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015134410/385.

(150146068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Brasserie des poulets s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 169.575.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July, before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Morgan Stanley Luxembourg International Holdings S.A., a Luxembourg public company (société anonyme), having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies of Luxembourg under number B 39.013 (the Parent),

duly represented by Peggy Simon, notary's clerk, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg société à responsabilité limitée existing under the name of Morgan Stanley Chaldene S.à r.l., having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.929 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the Memorial), N° - 2188 of October 3, 2007. The articles of association (the Articles) have been amended for the last time on July 8, 2010, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial, N° - 2121 of October 8, 2010;

- the Company's capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by five hundred (500) ordinary shares and five hundred (500) voting preferred shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

- the Parent then assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the Articles of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent grants full discharge to the managers of the Company for their respective mandates from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets (i.a. all rights, title and obligations in such assets) and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of publication of the present meeting with the Memorial at 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Luxembourg International Holdings S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.013 (la Société Mère),

dûment représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration émise sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par le biais de son mandataire, a requis le notaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois existant sous la dénomination Morgan Stanley Chaldene S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.929 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), N° 2188 du 3 octobre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 8 juillet 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial N° 2121 le 8 octobre 2010;

- le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires et cinq cents (500) parts sociales privilégiées sous forme nominative, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des Statuts de la Société et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère accorde pleine décharge aux gérants de la Société pour leurs mandats respectifs de la date de leur nomination respective à la date de la présente assemblée;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif (i.a tous les droits, titres et obligations relatives aux actifs) et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif caché ou inconnu mais impayé et tout passif inconnu de la Société avant tout paiement à sa personne;

- en conséquence de quoi la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la présente assemblée au Mémorial au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: GAC/2015/6701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 août 2015.

Référence de publication: 2015135918/101.

(150147706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Cipomelar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9662 Kaundorf, 9, Am Enneschduerf.

R.C.S. Luxembourg B 186.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPTABILITE STC SARL

Signature

Référence de publication: 2015134576/11.

(150146100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Cipriani International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.839.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134577/9.

(150145811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Coiffure Neie Look by Monica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 185.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134581/10.

(150146098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2015.

Référence de publication: 2015134582/10.

(150145246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Luxpicom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 163.776,00.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 225, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 178.371.

*Extrait des résolutions écrites prises par le gérant en date du 31 juillet 2015*

Le Gérant de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société, du 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg au 225 rue Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015135898/14.

(150146896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

---

**Compagnie Financière Céleste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134585/9.

(150145452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**D-Tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 29.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134602/10.

(150145207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**Discovery Portugal Real Estate Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 167.546.

Remplace le dépôt initial N° L150118072 du 7 juillet 2015

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015134622/11.

(150145475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**Divona A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 110.000,00.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.  
R.C.S. Luxembourg B 112.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015134623/9.

(150146462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**CellHealth Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 180.877.

En date du 27 juillet 2015 et avec effet immédiat, Christophe Davezac avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la société CellHealth Global S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180877

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

*Mandaté par le démissionnaire*

Référence de publication: 2015135525/15.

(150147421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**Divona B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.  
R.C.S. Luxembourg B 112.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134624/9.

(150145853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**Da Massimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.  
R.C.S. Luxembourg B 142.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134625/10.

(150146091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**Damovo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 81.249.

Le Bilan au 31 janvier 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2015.

Colm Smith

*Gérant*

Référence de publication: 2015134629/12.

(150145995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**Dekima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 149.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134636/9.

(150145583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**Mora Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 183.836.

Nous vous informons que dans la Réunion du conseil d'administration à la tenue dans les bureaux de Mora Asset Management S.A. 2, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg le 19 Juin 2015 à 10 heures, dans l'ordre du jour Le Conseil a approuvé le changement de siège social de la Société Anonyme Mora Asset Management Luxembourg S.A. R.C.S. B 183.836 de:

5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

À

2 Boulevard de Foire, L 1528 Luxembourg

Référence de publication: 2015135914/14.

(150147632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

**E.F.I. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 169.178.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour E.F.I. Holding S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015134645/11.

(150145432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

**E.L.E. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.L.E. Lux S.A  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2015134647/12.

(150146543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Eneris Infrastructure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134650/9.

(150145453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---

**Greenfield Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.802.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 20 juillet 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur M. Phil. Finance B. Sc. Economics 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 20 juillet 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

*Pour GREENFIELD PARTICIPATIONS*

Société anonyme

Référence de publication: 2015138184/22.

(150149892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

---

**FILDO Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.625.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134720/9.

(150146005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

---